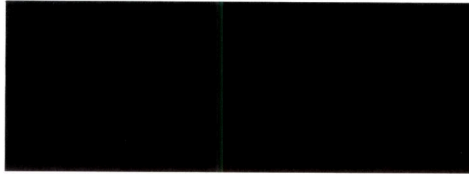


Le 8 novembre 2017

Stella Leney, Ad. E.
Vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



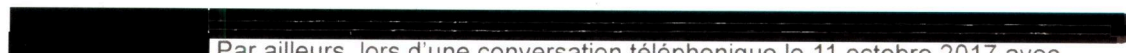
N/Référence : C-5808

Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 7 septembre 2017, dans lequel vous nous demandez concernant le barrage Outardes-2 :

- « - Les débits (selon différentes crues) de la rivière aux Outardes;
- La zone possible d'inondation en aval du barrage Outardes-1. »


Par ailleurs, lors d'une conversation téléphonique le 11 octobre 2017 avec monsieur Alain Courtois, conseiller — Accès à l'information, vous avez précisé que votre demande concerne le barrage Outardes-2. En effet, il n'existe pas de barrage Outardes-1.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint un tableau indiquant la moyenne mensuelle du débit à Outardes-2 pour les années 2005 à 2016. Toutefois, nous vous informons que nous ne détenons pas les cotes et les débits le long du cours d'eau pour différentes récurrences de crues (ex. : 1/20 ans, 1/100 ans). Ces informations relèvent de la compétence des MRC. En conséquence, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès ci-joint, vous trouverez ci-après les coordonnées de la responsable de l'accès aux documents de la MRC Manicouagan afin que vous communiquiez directement avec elle :

Madame Patricia Huet
Directrice générale et secrétaire-trésorière
MRC de Manicouagan
Accès à l'information
768, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6
Téléphone : 418 589-9594, poste 225
Télécopieur : (418) 589-6383
Courriel : patricia.huet@mrcmanicouagan.qc.ca

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



Stella Leney

p]